

OFFRE D'EMPLOI

LE PARC NATUREL BURDINALE-MEHAIGNE RECRUTE :

UN(E) CHARGÉ(E) DE MISSION POUR LE POSTE DE RESPONSABLE « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PAYSAGE »

Le Parc naturel Burdinale-Mehaigne réalise actuellement une étude sur les caractéristiques et les dynamiques paysagères observées sur le territoire des communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze. Cette étude paysagère divisée en trois parties (analyse descriptive, évolutive et évaluative) a pour objectif de renforcer la prise en compte des enjeux majeurs des paysages dans l'élaboration de l'aménagement du territoire. Elle constitue la phase diagnostic de la Charte Paysagère du Parc naturel et a pour perspective la réalisation de la charte à proprement dite et des actions à mener à l'avenir.

Composée d'un diagnostic, de recommandations et de la définition de projets, cette charte constituera donc à la fois un document de connaissance des paysages du Parc, de sensibilisation et un outil d'aide à la décision et d'accompagnement pour les acteurs du territoire.

La Charte paysagère est un outil fondamental dans le fonctionnement du Parc naturel, au même titre que le Plan de gestion programmé pour une période de 10 ans.

Parallèlement à l'élaboration et à l'animation de cette charte paysagère, le chargé de mission sera aussi régulièrement sollicité pour les demandes d'avis d'urbanisme.

Missions :

- Réaliser, suivre et animer la charte paysagère mise en place au sein du Parc naturel, en collaboration avec deux bureaux d'études qui travaillent actuellement sur cette charte paysagère ;
- Répondre aux demandes d'avis concernant les permis d'urbanisme transmis par les communes du Parc naturel et accompagner les procédures d'aménagements de l'espace ;
- Valoriser et sensibiliser au patrimoine paysager et bâti.

Profil recherché :

- Diplôme de bio-ingénieur ou d'ingénieur agronome –option aménagement du territoire, en Sciences géographiques avec spécialisation en aménagement du territoire et/ou analyse paysagère, d'architecte-urbaniste, d'architecte-paysagiste ou d'autres formations complétées par un master en urbanisme ;
- Expérience en aménagement du territoire et analyse paysagère ;
- Bonnes connaissances du CoDT (Schémas, Plans et Règlements), en paysage et en urbanisme ;
- Bonne maîtrise des outils informatiques de la suite Office ou Open Office et des logiciels Systèmes d'Information Géographiques ;
- Les connaissances en environnement/nature/patrimoine sont un plus, ainsi que la législation relative à ces sujets ;
- Connaissance du territoire, expérience locale appréciée ;

Aptitudes :

- Grande rigueur d'organisation ;
- Capable de préparer un dossier solide et didactique pour présenter les avis à la sous-commission et capable de formuler un avis formel, capacités de rédaction, capacité à « vulgariser » certaines notions en vue de faire de la sensibilisation ;
- Capable de persuasion et de diplomatie ;
- Capable de travailler en équipe ;
- Capable de prendre des initiatives.



Conditions essentielles du contrat :

- Contrat CDI à mi-temps (19h/ semaine).
- Prestations éventuelles en soirée ou le week-end.
- Permis B et véhicule personnel.
- Posséder un passeport APE.

Lieu de travail : Maison du Parc naturel Burdinale Mehaigne (rue de la Burdinale 6 à 4210 Burdinne).
Missions à réaliser sur le territoire des communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze. Activités ponctuelles d'échanges, séminaires et formations en Wallonie.

La **candidature (C.V. et lettre de motivation)** est à envoyer **par mail uniquement** à admin.parcnaturelburdinne@skynet.be **pour le 31 janvier 2018 au plus tard.**

Procédure de sélection :

Les candidats sélectionnés sur base des candidatures seront invités à participer à un entretien oral, éventuellement précédé d'une épreuve écrite.